Code de conduite de la Squash Factory Schengen-Lëtzebuerg

1. Objectif

Ce code de conduite sert de base obligatoire pour tous les membres de la Squash Factory Schengen-Lëtzebuerg. Il définit nos valeurs communes, établit des règles de conduite claires et garantit un environnement respectueux, sûr et équitable pour tous les participants. Le document réunit les principes éthiques de notre association avec des directives d'action concrètes pour les entraînements et les compétitions.

2. Valeurs fondamentales de notre club

Éthique et intégrité

- Nous respectons les principes éthiques du sport
- Nous agissons avec intégrité et promouvons des valeurs morales élevées
- Nous vivons ces valeurs sur et en dehors du terrain de jeu
- Nous avons une tolérance zéro pour les substances interdites destinées à améliorer les performances
- Nous signalons les cas suspects aux autorités compétentes

Communauté et respect

- Nous créons un environnement chaleureux et accueillant
- Nous valorisons chaque personne et traitons chacun avec dignité
- Nous refusons toute forme de discrimination, notamment en raison de :
    - la couleur de peau ou l'origine ethnique
    - l'identité de genre ou l'orientation sexuelle
    - l'âge ou le handicap
    - la religion ou les convictions
    - état civil ou statut socio-économique.
- Nous encourageons l'échange, la coexistence et la cohésion.
- Nous créons un environnement sûr pour tous les membres
- Nous ne tolérons aucune forme de violence, de harcèlement ou d'abus

Valeurs sportives

- Nous pratiquons le fair-play et respectons les règles et les décisions des arbitres
- Nous faisons preuve d'engagement, de dévouement et de persévérance
- Nous nous soutenons mutuellement et partageons les succès comme les échecs
- Nous plaçons le plaisir du sport au centre de nos préoccupations

3. Règles générales de conduite

Pour tous les membres

1. Relations respectueuses
   - Communiquer de manière courtoise et respectueuse avec toutes les personnes concernées.
   - Pas de discrimination fondée sur la couleur de peau, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion, l'origine ethnique ou le statut socio-économique.
   - Promotion active d'un environnement inclusif

2. Sécurité et prévention
   - Prévention active des abus, du harcèlement et de l'exploitation
   - Signalement immédiat des problèmes ou des comportements inappropriés
   - Respect strict de toutes les directives de l'association

3. Discipline et responsabilité personnelle
   - Ponctualité dans toutes les activités de l'association
   - Préparation adéquate et équipement approprié
   - Respect des instructions des responsables

4. Substances addictives
   - Pas de consommation d'alcool lors des manifestations de squash
   - Interdiction de fumer, en particulier en présence d'enfants

4. Règles spécifiques

Entraîneurs et accompagnateurs

1. Qualification et professionnalisme
   - Preuve de qualifications suffisantes
   - Adaptation de l'entraînement à l'âge et aux capacités
   - Garantie de conditions d'encadrement appropriées

2. Protection et limites
   - Maintenir une distance professionnelle avec les athlètes
   - Éviter absolument les relations intimes, en particulier avec les mineurs
   - Pas de situations de solitude avec des athlètes mineurs
   - Pas d'hébergement privé des athlètes

3. Communication et feedback
   - Communication claire des attentes
   - Feedback constructif et édifiant

- Éviter la dévalorisation ou le sarcasme

Athlètes

1. Relations professionnelles
   - Respect des limites appropriées avec les entraîneurs et les soignants
   - Pas de relations intimes avec le personnel d'encadrement

2. Responsabilités
   - Signaler immédiatement les incidents ou les blessures
   - Information en cas de retard ou d'absence
   - Connaissance et respect des règles sportives

3. Comportement sportif
   - Attitude loyale et respectueuse
   - Acceptation des décisions de l'arbitre
   - Fonction de modèle sur et en dehors du terrain de jeu

Parents et tuteurs

1. Santé et sécurité
   - Communication d'informations médicales pertinentes
   - Connaissance du lieu où se trouve l'enfant
   - Éviter que l'entraîneur ne transporte seul l'enfant

2. Soutien et engagement
   - Encouragement positif de l'enfant
   - Participation intéressée mais non envahissante
   - Information en cas d'absence
   - Coordination de plusieurs activités d'entraînement

5. Directives pratiques

Utilisation des installations sportives

1. Règles générales
   - Accès à la salle de sport uniquement avec des chaussures de sport
   - Pas de bouteilles en verre dans la salle de sport
   - Pas de nourriture dans la salle de sport
   - Réduction au minimum des objets inutiles

2. Vestiaires
   - Utilisation pour le changement de vêtements
   - Respect de l'intimité
   - Laisser en bon état

3. Équipement et matériel

- Utilisation soigneuse de l'équipement de l'association
- Annonce immédiate des dommages
- Aide au montage et au démontage

4.Protection de l'environnement
- Utilisation parcimonieuse de l'eau
- Élimination correcte des déchets
- Minimisation de la pollution de l'environnement

6. Droits et obligations

Droits des membres

1. Développement sportif
   - Droit à un entraînement qualifié
   - Utilisation de l'infrastructure
   - Intégration dans la communauté du club

2. Traitement respectueux
   - Traitement non discriminatoire
   - Communication ouverte
   - Intégration dans la communauté

Obligations des membres

1. Obligations financières
   - Paiement ponctuel de la cotisation
   - Contribution au bien-être financier de l'association

2. Participation et engagement
   - Participation régulière aux entraînements
   - Ponctualité
   - Respect des règles de l'association

3. Représentation
   - Comportement digne
   - Représentation positive de l'association
   - Incarnation des valeurs de l'association

7. Sanctions

Les mesures suivantes peuvent être prises en cas de non-respect du présent code de conduite :

1. Première étape
   - Avertissement oral
   - Exclusion temporaire de l'entraînement

2ème niveau

- Avertissement écrit
- Suspension à plus long terme
- Travail d'intérêt général au sein de l'association

3ème étape

- Non-renouvellement de la licence
- Exclusion définitive de l'association

L'application des sanctions se fait selon le principe de proportionnalité et vise à protéger l'intégrité de l'association.

Déclaration d'engagement

Je confirme avoir pris connaissance du Code de Conduite de la Squash Factory Schengen-Lëtzebuerg et m'engage à le respecter.

Nom et prénom : _____

Date : _____

Signature : _____
(Pour les mineurs, signature du représentant légal)

Avec la mention « lu et approuvé ».